



Collection

Working papers

« Green jobs » et logement durable : quel potentiel d'emplois ?

Par Céline Brandeleer

Avril 2011

Le Think tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, *Pour la Solidarité* initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

- *Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen*, Série responsabilité sociétale des entreprises et diversité, n°23, 2010.
- *Concilier la vie au travail et hors travail*, Cahier de la Solidarité hors-série, 2010.
- *Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°22, 2009.
- *Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe*, Série développement durable et territorial, n°21, 2009
- Tiphaine Delhommeau, *Alimentation : circuits courts, circuits de proximité*, Série développement durable et territorial, n° 20, 2009.
- Charlotte Creiser, *L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique*, Série développement durable et territorial, n° 19, 2009.
- *Europe et risques climatiques*, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, série Développement durable et territorial, n° 18, 2009.
- Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tomes I et II, Série développement durable et territorial, n° 16 et 17, 2009.
- *Europe, énergie et économie sociale*, Série développement durable et territorial, n° 15, 2008.
- *Décrochage scolaire, comprendre pour agir*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 14, 2007.
- Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable et territorial et politique de la ville, n°12(n°13 en version néerlandaise), 2007.
- Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 11, 2007.
- *La diversité dans tous ses états*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 10, 2007.
- Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et du secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 9, 2007.
- Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 8, 2006.
- Éric Vidot, *La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?* Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 7, 2006.
- Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 6, 2006.

- Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 5, 2004.
- Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 4, 2004.
- *Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 3, 2004.
- *Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n° 2, 2004.
- Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n° 1, 2004.

1. Création d'emplois et évolution des métiers de la construction

1.1. Les « green jobs » : une opportunité à saisir au croisement d'une crise économique et environnementale.

Une réponse pertinente aux défis du réchauffement climatique, par un redéploiement de nos économies dans une direction « soutenable », pourrait être l'un des remèdes à la crise économique actuelle. La création future de centaines de milliers d'« **emplois verts** » a d'ailleurs été annoncée dans de nombreux Etats membres : cet engagement transcende les pays et les partis et nul gouvernement ne peut aujourd'hui le négliger au cours de son action. L'Union européenne elle-même a un rôle important à jouer en la matière.

En ce qui concerne le domaine du logement, celui-ci concentre 40% de la consommation totale d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre. Mais le secteur de la construction et de la rénovation de bâtiment est également celui qui offre le plus fort potentiel technique et économique de réduction des émissions, et **où le potentiel de création d'emplois est le plus important**. Ces emplois sont généralement exercés par des personnes travaillant déjà dans le secteur du bâtiment, mais sont redéfinis par la « révolution verte » et les exigences d'efficacité énergétique.¹

Ainsi, les mesures et les investissements dans la promotion de l'efficacité énergétique des bâtiments auraient des effets positifs sur l'emploi et l'économie, et en particulier dans le secteur du bâtiment, large filière professionnelle aux caractéristiques et métiers si particuliers. **Mais dans quelles mesures exactement ?**

Il semble important de faire **un état des lieux des perspectives et évolutions du secteur** face à l'obligation de verdissement de ses activités et d'**anticiper** les changements afin de préparer cette filière à la mutation qui s'engage vers un développement durable, aussi bien environnemental, économique que social. Ce verdissement concerne, en effet, toute l'économie et si, dans le secteur de la construction, certains emplois sont appelés à être créés, il s'agit principalement de la transformation verte d'emplois existants. Cette transformation est d'autant plus un défi d'importance qu'elle concerne absolument tous les métiers en relation avec le logement durable.

¹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, « Emplois verts : Pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone - Messages politiques et principales conclusions à l'intention des décideurs » - septembre 2008.

1.2. La nécessaire évolution des métiers de la construction

La crise économique n'a pas épargné le secteur du bâtiment qui accuse un repli marqué de ses activités, parallèlement aux difficultés économiques des autres secteurs. En effet, qui dit crise économique dit diminution des investissements, dont font partie les investissements immobiliers, tant en matière de construction que de rénovation. D'une part, le taux de chômage élevé met sous pression les revenus et la confiance des ménages, les rendant plus prudents en matière de dépenses d'investissements privés qui représentent presque 40 % de l'ensemble du secteur de la construction en Belgique. D'autre part, les investissements des entreprises diminuent également en raison de la crise économique alors que la part des investissements privés dans la construction non résidentielle s'élève à 21,5% de l'activité totale du secteur belge.²

Ce ralentissement se fait sentir à tous les niveaux de production et pour tous les acteurs de la filière. Même si la construction résiste mieux que d'autres secteurs, l'impact de la crise est donc bien réel et non négligeable pour ce domaine d'activité. **En France**, la construction était en net recul en 2009, avec -17% de chantiers par rapport à l'année précédente. Cependant, la rénovation parvenait à se maintenir plus ou moins à niveau (-3% par rapport à l'année précédente).³

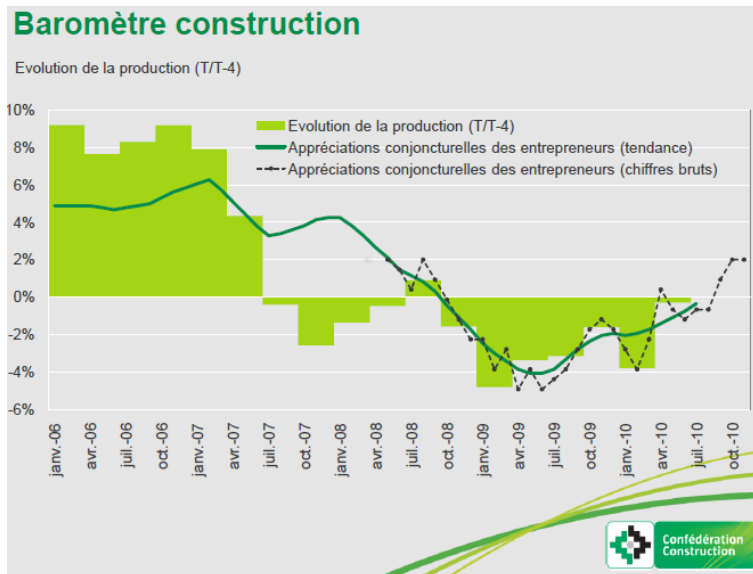
En Belgique, on a pu noter une certaine reprise de l'activité du secteur (+4,3% sur une base trimestrielle) au cours du deuxième trimestre 2010. Celle-ci fait suite au très net recul (-3,5%) enregistré au cours des trois premiers mois de l'année, durant lesquels la sévérité de l'hiver a fortement perturbé la production.⁴ Malgré cette légère reprise, on est encore loin de rattraper le niveau d'activité d'avant la crise. D'autant que la fin des mesures de relance (principalement l'abaissement temporaire de la TVA pour la construction résidentielle) signe la fin d'un incitant important à l'investissement des ménages dans de nouveaux logements. Comme en France, seule la rénovation maintient le cap, poussée par la nécessité d'améliorer la qualité du parc de logement vétuste en Belgique et par les primes et interventions fiscales des pouvoirs publics incitant les ménages à effectuer des travaux permettant d'accroître l'efficacité énergétique de leur maison.⁵

² Conseil Central de l'Economie, Commission Consultative spéciale de la Construction, « Rapport sur la Conjoncture dans le secteur de la Construction en 2009 et les perspectives pour 2010 », Bruxelles, juin 2010.

³ « Plan Bâtiment Grenelle – Comité de filière « Métiers du Bâtiment » : Rapport » – 20 Décembre 2009, Présenté par Philippe Pelletier, Président du comité stratégique du Plan Bâtiment du Grenelle de l'Environnement.

⁴ Le baromètre mensuel de la Confédération de la Construction, « Tendance négative pour les rénovations avec permis », décembre 2010.

⁵ Conseil Central de l'Economie, Commission Consultative spéciale de la Construction, « Rapport sur la Conjoncture dans le secteur de la Construction en 2009 et les perspectives pour 2010 », Bruxelles, juin 2010.



Le baromètre mensuel de la Confédération de la Construction – Décembre 2010.

Parallèlement à cette nécessité de relance économique, le référentiel du logement durable a fait sa place dans les esprits et **les attentes des clients évoluent** : ils souhaitent réduire efficacement leur facture énergétique, sans perte de confort, et sont attentifs à l'impact de leur habitation sur l'environnement, en prenant en compte l'ensemble des aspects du bâti (isolation, ventilation, chauffage, matériaux,...). Ils désirent donc bénéficier de travaux de qualité qui répondent durablement à ces attentes.⁶ De même, les réglementations environnementales en matière de construction ou de rénovation se renforcent dans tous les Etats membres. Par exemple, l'affichage de la **Performance Energétique des Bâtiments (PEB)**⁷ lors de la vente d'une maison unifamiliale a été rendu obligatoire tant en France qu'en Belgique. Cette mesure vise une amélioration du diagnostic énergétique et de l'information des acquéreurs ou loueurs potentiels du bien. L'objectif de cette politique est de faire de la performance énergétique un élément déterminant dans le choix d'une habitation.

Ainsi, Benoist Apparu, secrétaire d'Etat français chargé du Logement et de l'Urbanisme, a présenté le 27 octobre 2010 ses nouvelles mesures relatives à l'affichage de la performance énergétique des bâtiments pour les annonces immobilières à partir du 1er janvier 2011. Le plan en sept points du secrétaire d'Etat vise, entre autres, à classer et à recenser les

⁶ Formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment (FEE BAT), « des attentes des clients qui évoluent », [http://www.feebat.org/contexte_objectifs.html].

⁷ La Performance Energétique d'un Bâtiment (PEB) est une norme technique qui désigne la consommation d'énergie du bâtiment pour un service rendu maximal. L'augmentation de l'efficacité énergétique permet une réduction des consommations d'énergie tout en conservant un service rendu égal (voir chapitre suivant).

bâtiments selon leur performance énergétique, à harmoniser les méthodes de diagnostic énergétique et à inciter à des travaux d'isolation et d'économie d'énergie. En Wallonie, le certificat de la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) est rendu obligatoire depuis le premier janvier 2011 – avec amende à la clé – dans le cadre de la vente d'une maison unifamiliale, quelle que soit son année de construction. Avant cette date, seules les constructions avec un permis d'urbanisme postérieur à 1996 devaient respecter cette obligation. Elle est aujourd'hui étendue à tout le parc résidentiel.

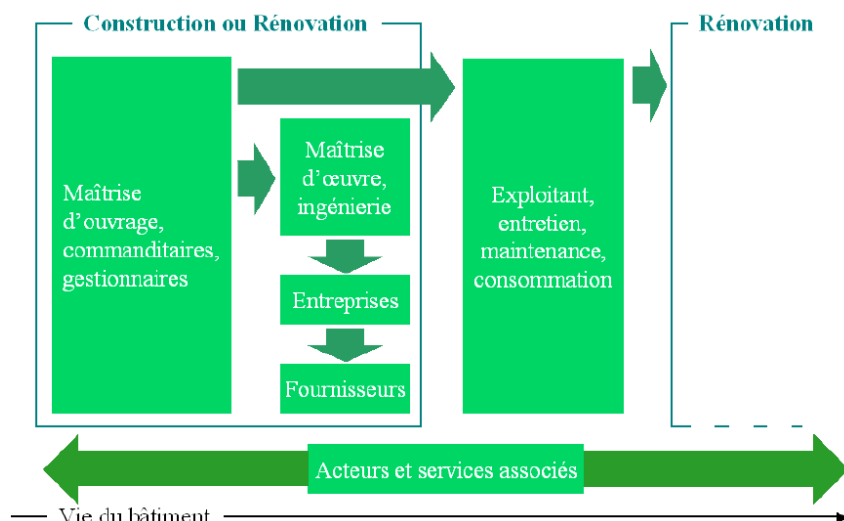
Le verdissement du secteur apparaît de plus en plus comme une opportunité à saisir dans cette période de stagnation économique. **Mais quels changements cette croissance verte va-t-elle induire sur l'économie et sur l'emploi ?** On peut schématiquement identifier trois types d'évolutions⁸ :

- De nouvelles activités vont se créer, autour de **nouveaux métiers** spécifiquement consacrés à l'environnement ;
- Des activités vont se développer **en se transformant**, en se « verdissant » (construction et rénovation des bâtiments...);
- Des activités vont se développer, **sans modification majeure** de leur contenu (transports collectifs, traitement des déchets, dépollution...).

Si pour la majorité du secteur de la construction, le tournant vert semble inévitable, il ne faudrait pas oublier l'importante **l'hétérogénéité du secteur**. En effet, la construction rassemble un **grand nombre de métiers très diversifiés** : de la conception à la construction, en passant par l'exploitation ou la rénovation, toutes les étapes de la vie d'un bâtiment font appel à des corps de métiers bien différents. Tous cependant sont touchés par la « révolution verte », qu'ils en tirent parti ou y résistent, à n'en pas douter, la vague verte finira par l'emporter.

La **segmentation** de la filière bâtiment est classiquement présentée comme suit :

⁸ Conseil d'Orientation pour l'Emploi, « Croissance verte et emploi », 25 janvier 2010, p.7.
[http://www.coe.gouv.fr/spip.php?page=working_theme_detail&id_rubrique=158]



Source : Plan Bâtiment Grenelle – Comité de filière « métiers du bâtiment », rapport du 20 décembre 2009.

Le tournant vert de la construction ne peut se faire en un tour de main : l'adaptation ne pourra s'effectuer que graduellement, « couche par couche », à tous les échelons et dans toutes les parties de la filière, afin de répondre efficacement aux nouvelles exigences et aux difficultés du secteur. Dès lors, qui veut agir sur le secteur du bâtiment doit forcément **prendre en compte la diversité et la multiplicité de ses acteurs.**

Si toutes les catégories sont touchées, la « révolution verte » va également entraîner des mutations importantes aux frontières du secteur. Par exemple, les exigences en matière d'efficacité énergétique vont promouvoir la création de **nouveaux métiers** dans les domaines liés aux mesures de déperdition de chaleur ou au conseil énergétique. L'éco-construction, dans sa soif d'innovation, proposera de nouvelles techniques appelant également de **nouvelles compétences.**

Mais lorsque l'on réfléchit en termes de logement durable, il faut prendre en compte tout le **cycle de vie d'un bâtiment**, incluant la gestion et le recyclage des déchets et le choix judicieux des matériaux. C'est notamment pour cette raison que le logement durable ne peut être réduit à l'éco-construction. Lorsque l'on considère le logement dans son ensemble et dans tous les aspects de la durabilité, de nouveaux métiers apparaissent, d'autres subissent une adaptation, d'autres encore sont redécouverts. Cette nécessité d'une vision globale du logement demande une nouvelle approche de l'organisation et de **l'interaction des acteurs**, métiers et compétences dans le projet.

1.3. Quel potentiel d'emplois et sous quelles conditions ?

On l'a compris, la croissance verte sera un vecteur de changements structurels importants dans le secteur du bâtiment. Comme le résume Alain Lipietz, directeur de recherche au CNRS et ancien député européen (Verts), « Un immeuble neuf à 0 kilowatt-heure par mètre carré demande pour l'instant 15 % de travail en plus qu'un immeuble standard actuel, mais reconverter tout le parc ancien mobilisera durablement une armée d'artisans ».⁹

Qu'en est-il concrètement du potentiel de création d'emplois ? Les chiffres sont nombreux et pas toujours concordants... Tentons toutefois de faire le point.

Pour la **Belgique**, une récente étude de Bruxelles Environnement a déterminé que, pour faire face à l'augmentation démographique, à la pénurie de logements et aux exigences environnementales, près de 1 000 à 2 500 équivalents temps plein (ETP) devraient être créés d'ici à 2020 en Région de Bruxelles-Capitale, ceci concernant uniquement les emplois en lien direct avec la Performance Énergétique des Bâtiments (certificateurs et conseillers PEB, techniciens et conseillers chauffage)¹⁰ – ce qui donne une idée de l'énorme potentiel de la filière. D'autant que la Belgique, avec un parc de logement vétuste, a toujours grandement besoin de logements et d'infrastructure de qualité.

Ce potentiel, la Confédération Construction l'a bien compris, en plaçant la 7^e édition de son Forum Construction sous le signe des emplois verts.

Confédération Construction : les métiers verts, c'est demain !

C'est devant plus de 1 800 personnes que les représentants de la Confédération Construction ont exposé les défis et (surtout) les opportunités de la révolution verte du secteur le 24 février dernier. La Confédération Construction considère que le logement durable pourrait créer jusqu'à 20 000 emplois d'ici à 2020, dont 13 000 rien que dans le bâtiment. En effet, avec une moyenne autour des 350 kWh/m²/an, l'efficacité énergétique du parc immobilier belge est l'une des plus mauvaises d'Europe. A titre d'exemple, cette consommation énergétique moyenne est à diviser par deux pour les Pays-Bas. En cause, l'âge du parc immobilier où plus de 78% des bâtiments ont plus de 30 ans et le faible taux de renouvellement ne parvient pas à compenser la donne. De plus, le pays compte beaucoup de logements individuels, résultat d'une logique d'acquis social, souvent construits lorsque les normes étaient peu ambitieuses voire inefficaces.

⁹ Alain Lipietz, « Climat, emploi, même combat ! », Alternative Economique, 26.02.10.

¹⁰ Bruxelles Environnement, « Région de Bruxelles-Capitale : métiers en transition dans le secteur de la construction durable. Manques et domaines de compétences à acquérir par métier », juin 2010.

Le défi est donc énorme. Pourtant, les entreprises du secteur semblent opérer un changement de mentalité, puisque près de 70% d'entre-elles attend participer activement à la construction durable, mais attend également une offre de formation adéquate et un accompagnement financier des pouvoirs publics (fiscalité, prêts verts, systèmes de tiers investissement, ...), surtout lorsque les surcoûts de la construction durable ne sont pas encore compensés par le marché. Pour le dire autrement, si les pouvoirs publics accordent suffisamment d'attention et de moyens à l'industrie de la construction, ils peuvent contribuer à stimuler la croissance économique.¹¹

Pour la **France**, une étude de l'Ademe–Alliance Ville Emploi¹², permet de conclure que les marchés du bâtiment liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables devraient connaître une forte progression dans les années à venir avec, en moyenne, un doublement en cinq ans. Les professions les plus sollicitées seraient les menuisiers (notamment pour l'isolation), les chauffagistes, les peintres, les plaquistes (isolation, toiture,...), les couvreurs (photovoltaïques,...) et les électriciens.¹³

Mais ces estimations sous-entendent des **mesures politiques fortes**. Si tous les acteurs ont un rôle à jouer dans la transition verte du secteur, l'une des plus grandes responsabilités incombe aux pouvoirs publics. Ils interviennent dans la production de mesures et normes environnementales qui, en matière d'activité économique, constituent souvent un catalyseur d'(éco-)innovation et de dynamisme, pour autant que les entreprises et métiers soient accompagnés dans leur mise en œuvre.¹⁴ Ainsi, tant les exigences techniques que les primes énergétiques auraient une impulsion positive sur l'activité du secteur et l'emploi. Et les mesures ciblées (voir ci-après) renforcent encore cet **effet de levier réglementaire**.

Sans initiatives publiques, l'impact total sur l'emploi sera probablement faible, d'autant que la crise économique actuelle entraîne une certaine stagnation du secteur de la construction et laisse planer un flou sur les capacités effectives de relance, aussi verte soit-elle. Ce flou provient en partie d'**incertitudes quant aux facultés d'adaptation et de formation de la filière**. La grande faiblesse de la construction pour aborder sa mutation verte provient essentiellement de son manque criant de qualification adaptée.

¹¹ Conseil Central de l'Economie, Commission Consultative spéciale de la Construction, « Rapport sur la Conjoncture dans le secteur de la Construction en 2009 et les perspectives pour 2010 », Bruxelles, juin 2010.

¹² Synthèse de l'étude « Projet expérimental Ademe - Alliance Ville Emploi avec trois maisons de l'emploi », Octobre 2009.

¹³ « Plan Bâtiment Grenelle – Comité de filière « Métiers du Bâtiment » : Rapport » – 20 Décembre 2009.

¹⁴ Conseil Central de l'Economie et le Conseil National du Travail, « Réussir la transition vers une économie à basse émission de carbone – second avis concernant la thématique des emplois verts », 16 mars 2010.

En effet, les nouveaux métiers à créer sont généralement des **métiers hautement qualifiés**, liés à la nécessité d'**expertise** de nouvelles technologies ou mesures, mais également des **compétences organisationnelles** dans la modification de la chaîne logistique, entraînée par la conception holistique du logement durable. Il est en effet indispensable que chaque corps de métier sache à quel niveau du processus de construction il intervient et mesure les implications de ses actions sur les actes précédents et suivants (par exemple, l'électricien qui, en faisant passer ses fils électriques, diminue l'étanchéité à l'air). La complexification des chantiers et l'augmentation du nombre d'intervenants impliquent une importance et un poids plus grands de la gestion et la coordination du chantier.¹⁵

En définitive, il ressort de ces travaux et auditions que les enjeux de la croissance verte sont tout autant des **évolutions plus ou moins profondes** sur les emplois et les métiers actuels que des créations d'emplois à proprement parler [...] Les métiers véritablement nouveaux seront relativement peu nombreux, en revanche de très nombreux métiers verront leur contenu modifié. Mais au-delà de ces évolutions, le verdissement de l'économie impliquera un **redéploiement des emplois entre secteurs**, au détriment notamment des secteurs producteurs ou fortement utilisateurs d'énergies fossiles, redéploiement qu'il convient d'**anticiper** et d'accompagner avec soin.

Conseil d'orientation pour l'emploi « Croissance verte et emploi », 25 janvier 2010.
[http://www.coe.gouv.fr/spip.php?page=working_theme_detail&id_rubrique=158]

1.4. La formation comme atout

Le secteur du bâtiment fait face à une **pénurie de main d'œuvre qualifiée** relativement préoccupante. En réponse à cette situation, des filières de formations et des incitations publiques et privées sont mises en place. La question de l'emploi dans le bâtiment est d'autant plus cruciale qu'elle a une influence directe sur la capacité des entreprises à répondre à une demande grandissante et aux besoins nouveaux des consommateurs, y compris en matière d'éco-construction. En effet, derrière les enjeux de formation et d'emploi se profilent des opportunités très intéressantes en termes de nouveaux marchés et de croissance pour les entreprises.

Face aux nouvelles compétences à acquérir, à la pénurie de main-d'œuvre dans certains domaines et à l'émergence de nouveaux métiers, **les besoins en formation sont énormes**,

¹⁵ Bruxelles Environnement, « Région de Bruxelles-Capitale : métiers en transition dans le secteur de la construction durable. Manques et domaines de compétences à acquérir par métier », juin 2010.

d'autant que la demande et les exigences en matière de logement durable ne faiblissent pas. Cependant, **les besoins varient selon les métiers**. Ces disparités des besoins et les différents chaînons manquants dans le secteur durable requièrent une identification précise afin de faciliter et d'organiser au mieux la transition verte de la filière bâtiment en lui permettant de répondre au niveau de qualité et de qualification exigé par le logement durable. Pour la **France**, par exemple, les besoins de formation varient entre 9 000 à 350 000 personnes à former d'ici à 2013, selon les besoins et les compétences requises par les catégories de métier.

Catégorie d'acteur	Données démographiques (année 2008)		nombre total de personnes à former à l'horizon 2013
	Effectif total	Salariés concernés	
1/ maîtrise d'ouvrage, commanditaires, gestionnaires	1 600 000	375 000	95 000
2/ maîtrise d'œuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage	115 000	90 000	15 000
3/ artisan et entreprise de réalisation de travaux	1 200 000	1 000 000	350 000
4/ fabricant, importateur et distributeur de produit	535 000	267 000	27 000
5/ fournisseur de services exploitation et maintenance	34 000	16 000	9 000
Ensemble de la filière bâtiment	3 484 000	1 748 000	496 000

Source : ADEME/BIIS – Étude formation, 2009

Tableau de synthèse de la quantification des besoins de formation par métier, annexe du Plan Bâtiment Grenelle – rapport Comité de filière « Métiers du Bâtiment », décembre 2009.

La formation est un enjeu crucial du logement durable, d'autant que la qualité des bâtiments, tant en termes de construction ou de rénovation que d'exploitation, dépend fortement de la compétence très spécialisée et actualisée de ces métiers. L'offre de formation se doit donc d'être adaptée :

- aux **évolutions techniques de plus en plus interdisciplinaires** (par exemple, la performance énergétique demande des connaissances pointues en matière d'isolation, de ventilation, d'électricité, des propriétés des matériaux, mais aussi de santé et d'hygiène) ;
- aux **nouvelles exigences réglementaires** (ouvrant de nouveaux domaines en matière de diagnostic, contrôle et mesure des performances énergétiques etc.) ;
- aux nouveaux **modes de consommation et de gestion de l'énergie**, notamment par le développement des énergies vertes.

Cependant, les formations « classiques » restreignent généralement les compétences à un seul métier, alors que le logement durable exige justement une **coordination entre tous les acteurs**. Cette approche globale est pourtant fondamentale, si l'on veut éviter qu'un effort ne soit contre-productif ou n'amoinde les effets d'un autre. Dans cette lignée, un aspect indispensable de la formation, et souvent négligé, est celui de la **relation avec le client**. En effet, nous avons déjà évoqué la prédominance traditionnelle de l'aspect environnemental et technique dans le logement durable. Cette technicisation fait également un « pari » sur la standardisation des **pratiques des habitants**, sur la rationalité des utilisateurs, sur leur compréhension du fonctionnement optimal des nouveaux appareils, voire même sur une certaine adhésion aux nouveaux enjeux « verts ». Or, force est de constater que ce pari est loin d'être gagné d'avance. A titre d'exemple, l'on estime que la plupart des technologies destinées à économiser de l'énergie ne sont utilisées qu'à 20 ou 30% de leurs capacités, à cause d'un **manque de compréhension** quant à leur utilisation. La tendance est donc plus à la délégation aux systèmes techniques (thermostats régulateurs, répartiteurs de chaleur,...) qu'à la rationalité écologique ou économique. En conséquence, l'on obtient des effets de contre-performance : on va davantage utiliser un appareil parce qu'il consomme moins.¹⁶

Les professionnels constituent généralement la source d'information principale des ménages en matière d'économie et de gestion d'énergie. Les métiers du logement durable doivent donc **apprendre à faire passer leurs connaissances**, de façon simple et didactique. Vulgarisation peu évidente lorsque l'on est habitué à travailler dans un jargon technique, mais indispensable pour que les efforts matériels portent tous leurs fruits.

La formation est véritablement un atout pour le logement durable, encore faut-il qu'elle soit effectivement adaptée et que le plus de monde possible puisse en bénéficier. L'offre est présente et diversifiée. Pour renforcer sa pertinence et son attractivité, les **enseignants** doivent être les premiers à être formés aux connaissances et gestes liés à l'efficacité énergétique, mais également motivés à se tenir informés des évolutions techniques, pratiques et des compétences à acquérir.

Par ailleurs, la filière bâtiment semble parfois boudée par les **jeunes** et cette faiblesse d'attractivité contribue encore aux difficultés de recrutement pour une main-d'œuvre qualifiée. L'effort de formation, qu'elle soit initiale ou continue, doit contribuer à attirer et fidéliser les personnes dans le secteur vert.

¹⁶ D'après l'intervention de Marie-Christine Zélem, « Les exclus du logement durable, quelques pistes de réflexion » lors d'une conférence organisée par la Présidence belge de l'UE « Logement durable : outil de cohésion sociale ? » ; 23 novembre 2010.

Dans ce contexte, les initiatives publiques ont un rôle majeur à jouer. En **France**, par exemple, la FEE Bat¹⁷ (Formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment) propose un dispositif de formation adapté aux techniques durables et aux économies d'énergie selon tous les métiers de la filière. En avril 2010, la FEE Bat avait déjà formé plus de 23 000 personnes au travers de trois modules leur permettant d'identifier le potentiel d'amélioration énergétique des bâtiments, de maîtriser les outils pour mettre en œuvre cette amélioration et de s'approprier les technologies les plus performantes pour y parvenir. L'objectif de cette formation est non seulement d'actualiser et de verdir les connaissances techniques des professionnels de la construction, mais également de leur permettre d'échanger leurs pratiques avec d'autres métiers du secteur afin de parvenir à une vision globale de la construction et de la rénovation durables.

Autre exemple en **Belgique**, où le FOREM Formation Environnement de la Région wallonne poursuit un but similaire en offrant aux professionnels des formations spécifiquement dédiées aux nouvelles techniques et pratiques en relation avec la gestion des énergies et les énergies renouvelables.

In fine, quelles que soient l'offre et l'adaptation des formations, c'est la motivation et la mobilisation des acteurs du logement durable qui en déterminera le potentiel et le résultat.

1.5. Les emplois verts, vecteur d'insertion ?

Les initiatives publiques de mise à l'emploi et les formations professionnelles visent parfois des catégories sociales spécifiques, par exemple des jeunes en situation de décrochage scolaire, des demandeurs d'emploi en risque d'exclusion, ... L'utilité de cette démarche est certaine et bon nombre d'exemples positifs sont là pour le prouver, notamment dans le domaine de l'économie sociale.

Cependant, une question fondamentale persiste : quel genre de métiers sont repris dans ce potentiel d'emplois considérable lié au logement durable ? L'un des dangers est, en effet, de faire passer pour « durables » des pratiques qui ne le sont pas. La **qualité et la décence**¹⁸ des emplois verts posent donc encore question. Certains secteurs comme le recyclage sont parfois à l'origine d'emplois précaires, et dangereux pour des personnes peu qualifiées. Or

¹⁷ Pour plus d'info : [www.feebat.org]

¹⁸ « Selon l'OIT, "un travail décent représente l'ensemble des aspirations des gens en ce qui concerne leur vie professionnelle" aspirations concernant les possibilités et le revenu, les droits et la reconnaissance, la stabilité familiale, le développement personnel, l'équité et l'égalité entre les sexes », Confédération européenne des syndicats, [http://www.etuc.org/a/4313]

l'inclusion sociale ne consiste pas à confier aux populations les plus fragiles les métiers les plus difficiles et les moins valorisants, sous peine de recréer de l'exclusion à l'intérieur du marché du travail. Il va plutôt s'agir de dénicher parmi ces emplois verts des métiers adaptés aux compétences et aux spécificités d'une main-d'œuvre potentielle laissée aujourd'hui à l'abandon.

Cette préoccupation est essentielle, car elle exige que les emplois verts existants et à venir épousent l'idéal de développement durable dans ses trois dimensions indissociables : économique (c'est le sens du mot « développement » : il s'agit bien de créer de nouveaux emplois), environnementale (c'est l'un des sens de l'épithète durable, faisant référence à la nécessaire pérennité des ressources naturelles essentielles au développement de l'humanité) et sociale (c'est l'autre sens du mot durable, les travailleurs ne devant pas être considérés comme une simple ressource, mais en mesure d'accéder à des emplois décents) : on l'aura compris, les emplois verts doivent aussi être l'instrument d'un développement **socialement durable**.

Dans cette optique, les efforts de formation se doivent, d'une part, de compléter le soutien aux entreprises afin d'exploiter pleinement les opportunités de création d'emploi et de croissance et, d'autre part, d'éviter que de nouvelles fractures sociales n'apparaissent, au détriment surtout des personnes peu qualifiées (ou autres groupes à risque comme les travailleurs âgés, les personnes avec un handicap, les allochtones, ...).¹⁹

Les emplois verts peuvent représenter un **gisement d'emplois pour tous**, du moins qualifié au plus qualifié, à condition de bien prendre en compte tous les enjeux qui y sont liés : formation, information, implication de tous les acteurs économiques, qualité des emplois, financement, indicateurs, etc.

Plus qu'une catégorie spécifique marginale de métiers « propres », **les emplois verts se situent à la rencontre entre un idéal, le développement durable, et une réalité sociale, le marché du travail**. L'on n'obtiendra du vert qu'en prenant soin de mêler dans sa composition deux ingrédients : la sauvegarde de l'environnement d'une part, la fondation d'une société socialement durable d'autre part.

Le développement durable, on l'a rappelé, accorde une importance égale à ses volets social et environnemental. **C'est pour cela qu'une politique publique d'inclusion sociale par les emplois verts doit constituer un tout cohérent**, en évitant deux écueils. Le premier serait de

¹⁹ Conseil Central de l'Economie et le Conseil National du Travail, « Réussir la transition vers une économie à basse émission de carbone – second avis concernant la thématique des emplois verts », 16 mars 2010.

considérer la création d'emplois verts comme un simple moyen de favoriser l'inclusion sociale, et le second, à l'inverse, consisterait à ne voir dans l'insertion des exclus qu'un instrument au service de la protection de l'environnement. Dans le premier cas, c'est la visée écologique de la politique qui serait sacrifiée, puisque l'on se servirait du label « vert » comme d'un slogan de politique sociale sans prendre le temps de se demander si les nouveaux emplois créés sont effectivement favorables à l'environnement ; dans le second cas, on courrait le risque de se servir des populations fragilisées comme d'une main-d'œuvre corvéable, d'une « armée verte » qui, au nom de la cause environnementale, pourrait se trouver dans des situations professionnelles peu valorisantes, voire dangereuses. **L'important est donc que la finalité sociale et la finalité écologique d'une telle politique soient également considérées**, afin d'éviter que l'une ne devienne le simple instrument de l'autre. **Les politiques d'emploi vert doivent donc promouvoir le développement durable au sens le plus large du terme.**

En conclusion, les emplois verts à venir sont porteurs d'insertion professionnelle dans la mesure où **ils nécessitent plus de travail et moins de ressources naturelles**, mais ne peuvent constituer un gisement d'embauche crédible que si une **impulsion politique vigoureuse de la part des Etats, des régions et de l'Union européenne** vient amorcer la pompe.

2. Acteurs publics et privés : quelles stratégies dans le secteur vert ?

Il semble qu'une prise de conscience s'opère progressivement au niveau du secteur privé sur la nécessité d'encourager et de financer le développement durable, et notamment au niveau des constructeurs, le logement durable. Cet intérêt du secteur résulte en partie, nous l'avons vu, d'une forte hausse de la demande des particuliers et des exigences croissantes des pouvoirs publics en matière de logement durable au cours des dernières années. Le potentiel d'emplois pouvant être générés par ce marché joue également sur la motivation du secteur.

Mais comment les acteurs publics et privés s'organisent-ils pour répondre à cette demande verte ? Quelles stratégies mettent-ils en place pour promouvoir concrètement la création d'emplois ? Comment réussissent-ils à adapter la main-d'œuvre d'un secteur en transition ?

2.1. Organisation des acteurs face au tournant vert du secteur

Les principaux acteurs du secteur de la construction semblent miser sur la synergie des compétences et des initiatives afin de pallier la méconnaissance de nombreux constructeurs

dans le domaine du durable mais également d'agir de manière concertée en faveur du logement durable. Pour ce faire, le **cluster** semble constituer le mode organisationnel de prédilection, tant en France qu'en Belgique.

Le cluster, que l'on traduit par le terme de « grappe » en français, a été défini par le Gouvernement wallon comme « un mode d'organisation du système productif établi à l'initiative des entreprises (avec éventuellement la participation de centres de recherches) et se caractérisant par un **cadre de coopération** portant sur des activités liées, le développement volontaire entre les entreprises de **relations de complémentarités**, verticales ou horizontales, marchandes ou non marchandes, la promotion d'une **vision commune** de développement. »

D'après une étude confiée en 2000 par le Ministre wallon de l'Économie et la Division de la Politique économique au MERIT (Université de Maastricht) et Ernst & Young France.

Il s'agit donc de regroupements spontanés d'acteurs (collectivités ou autorités locales, maîtres d'œuvre, confédérations, industriels, associations,...), portés par une vision commune au service de la mutation environnementale du secteur.

Les clusters sont généralement de **trois types**²⁰ :

- Animation, formations, diffusion d'informations et promotion de l'éco-construction
- Développement économique, mise en réseau d'entreprises et structuration de filière
- Centres de transferts technologiques, pôles de compétitivité, innovation.

En **France**, le site web du Plan Bâtiment du Grenelle de l'Environnement²¹ reprend une liste – non exhaustive – des clusters consacrés à l'éco-construction ou au logement durable. Notons que leur effervescence est telle qu'elle pousse même à créer un groupe « inter-clusters », témoignant de l'importance de ces regroupements et de leur nécessaire coordination. L'objectif de ces clusters est de produire un effet d'**appropriation territoriale** d'une vision commune au service de l'éco-construction, afin de rendre le secteur plus **compétitif** et de différencier de façon plus claire, notamment sur le plan de la qualité, les initiatives durables et locales, par rapport à la construction dite « classique ».

²⁰ « Les clusters, moteurs locaux du Grenelle », [<http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr/index.php/actions-du-plan/groupe-qinter-clustersq>]

²¹ *Ibidem*.

En **Belgique** francophone, on dénombre trois principaux clusters : le **cluster éco-construction** et le **CAP2020** de la Région wallonne, ainsi que le **cluster Ecobuild** de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces clusters revendiquent tous une vision durable et profitable à l'économie régionale, mais les méthodes employées diffèrent, oscillant entre le choix de l'optimisation du potentiel local et l'appel aux apports internationaux, entre le club et la démarche participative, entre le positionnement de niche et le positionnement concurrentiel. Ils se différencient également par leur échelle et leur portée. Les clusters wallons et bruxellois participent à la promotion et à la visibilité de l'éco-construction, en la mettant de surcroît au service du dynamisme économique de leur Région et de la création d'emplois. Ils peuvent se faire aussi les relais des politiques plus traditionnelles, en ouvrant la porte à une participation plus active des acteurs de la société civile, dont la sensibilisation à la question de l'éco-construction devient une priorité si l'on souhaite accélérer le changement, de plus en plus nécessaire, dans la façon de se loger et de consommer l'énergie.

En conclusion, ces clusters ont pour objectif général de créer des **réseaux d'acteurs** et de promouvoir l'éco-construction en tant que pendant d'une vision globale du développement durable, mais également dans une perspective économique, puisqu'ils ont été conçus pour activer le **potentiel de croissance** et créer des emplois locaux et « non-délocalisables ».

2.2. Un partenariat étroit pour anticiper les besoins du secteur

Quelles stratégies les acteurs publics et du secteur mettent-ils en place pour promouvoir concrètement la création d'emplois ? Beaucoup de mesures ont des effets plus ou moins directs sur l'emploi puisqu'elles visent le marché de la construction (primes énergétiques, bâtiments exemplaires, plans d'action locaux ou nationaux pour une meilleure gestion de l'énergie,...). Cependant, certaines mesures sont spécifiquement dédiées à la promotion et à la création d'emplois dans le secteur du logement et de la construction durables.

En **France**, l'initiative principale est « **Maison de l'Emploi et Développement durable** », projet porté conjointement par l'Alliance Villes Emploi et l'ADEME. Comme son intitulé l'indique, ce projet a pour objectif de relier les Maisons de l'Emploi locales et les perspectives de développement régional durable. Parmi les filières d'action identifiées, celle du bâtiment est considérée comme l'un des viviers d'emplois les plus importants. Après trois projets pilotes menés à Bayonne, Lille et Nancy, l'initiative a été étendue à toutes les régions en 2010.

L'échelle locale permet d'identifier les besoins spécifiques en formation et emploi, pour la mise en œuvre des dispositions du Grenelle dans la filière bâtiment.

D'un point de vue national, ce projet doit permettre ²² :

- D'identifier les métiers en développement ou en transformation du fait de la croissance verte et de l'évaluation des **besoins en recrutement** à ce titre.
- De définir les **besoins en formation**, organiser des parcours de formation et de qualification. Procéder à un état des lieux des dispositifs de formation initiale, de formation continue et de Validation des Acquis par l'Expérience, afin d'adapter les référentiels des métiers et des compétences à partir des besoins des entreprises.
- De mieux orienter et **mettre en cohérence l'offre et la demande d'emplois** dans les filières d'activité concernées.
- De **valoriser les formations et les métiers** qui devront être pourvus en plus grand nombre.

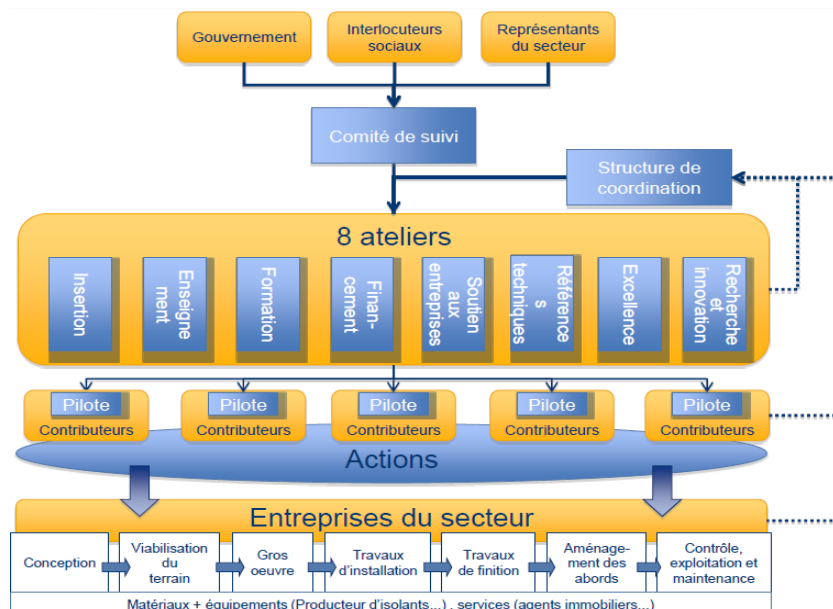
En **Belgique**, l'« **Alliance Emplois–Environnement** » est le levier d'action principal des acteurs publics, tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Les deux Régions ont choisi la construction durable comme axe principal.

En Région de **Bruxelles–Capitale**, l'Alliance Emplois–Environnement est une alliance pour la promotion de la construction durable et constitue le premier volet du futur Pacte de Croissance Urbaine Durable depuis le début 2010. L'objectif de l'Alliance est d'élaborer, en concertation avec tous les acteurs, des outils et politiques visant à encourager la création d'emplois verts, principalement dans le domaine de la construction. Outre le développement économique de la Région par la création d'emplois de qualité dans des filières prometteuses, l'Alliance doit également faire de Bruxelles un modèle urbain de durabilité en Europe.

En ce qui concerne le processus de cette Alliance, la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Rénovation urbaine, Evelyne Huytebroeck, soutient que l'on est face à une **nouvelle méthode de travail**. « Traditionnellement, il appartient au gouvernement de définir les actions qu'il compte mettre en œuvre pour réaliser telle ou telle politique après, le cas échéant, diverses consultations, enquête publique ou autre processus d'information préalable. Ici, le gouvernement a changé de méthode. Il a défini l'enjeu ainsi que les problèmes auxquels il fallait répondre. Il a ensuite fait appel aux acteurs de terrain concernés par la problématique : partenaires sociaux, fédérations concernées, scientifiques,

²² « Présentation du projet Maisons de l'Emploi et Développement Durable », [http://www.ville-emploi.asso.fr/wp-content/uploads/2010/11/2_presentation_projet_MDE_developpement_durable.pdf]

organismes de formation privés et publics, acteurs de l’insertion socio-professionnelle. Enfin, le gouvernement leur a demandé d’émettre des propositions ensemble. Ainsi, plus de 110 participants, 24 groupes de travail et 44 propositions d’action opérationnelles, sont nés de cette **collaboration inédite entre acteurs qui n’ont ni l’habitude de se rencontrer ni de collaborer.**»²³



*Bilan des travaux, "Alliance Emploi-Environnement - premier axe: Construction Durable", 14 octobre 2010.
[http://www.evelyne.huytebroeck.be/IMG/pdf_AEE-CD_Bilan_Travaux_20101014_FR.pdf]*

Concrètement, cette Alliance se déroule en deux phases. La première phase d’élaboration, qui vient de s’achever, est un temps de diagnostic qui a permis de faire l’état des besoins du secteur en huit ateliers (outils de soutien aux entreprises et leur accès au financement, l’économie sociale, l’enseignement et la formation, l’innovation, l’excellence et les méthodes de mise en œuvre pour atteindre celle-ci – voir schéma) et de mettre sur pied le programme de la deuxième phase d’action, reprenant 44 mesures pour stimuler la transformation verte du secteur de la construction.

En **Wallonie**, les Alliances Emploi-Environnement font partie intégrante du Plan Marshall 2.vert et sont considérées comme une stratégie d’avenir pour créer de l’emploi et des opportunités économiques tout en positionnant la Wallonie comme leader du développement durable en Europe. La première Alliance va se concentrer sur les économies d’énergie et la construction durable, et portera particulièrement sur l’amélioration énergétique et environnementale des bâtiments existants (éco-construction, PEB, éco-rénovation), pour

²³ Intervention de la Ministre bruxelloise de l’Environnement, de l’Énergie et de la Rénovation urbaine Evelyne Huytebroeck, « Alliance Emploi – Environnement – Axe Construction durable », 14 octobre 2010.
[http://www.evelyne.huytebroeck.be/IMG/pdf_2010-10-14_AEE_discours_FINAL.pdf]

générer de l'emploi, et accroître la formation. Des objectifs chiffrés et des normes en matière d'économie d'énergie seront établis en concertation avec les secteurs.²⁴

La mise en œuvre de cette première Alliance prévoit deux grandes étapes.²⁵ Premièrement, l'élaboration d'un **plan pluriannuel** fixant des objectifs chiffrés et des normes en matière d'économie d'énergie (en commençant par l'isolation) et d'amélioration environnementale, pour la rénovation du bâti existant. Cette étape consiste en un diagnostic et une définition des objectifs et des incitants financiers adaptés, mais passe également par une sensibilisation du public et l'adoption de normes énergétiques strictes et efficaces. Pour ce faire, cinq groupes de travaux ont été constitués sur des thématiques différentes : économie verte, formation, normes et certification, clauses sociales dans les marchés publics et logement social. L'économie sociale y est chaque fois représentée, ce qui constitue une reconnaissance importante pour le secteur.²⁶

La deuxième étape de l'Alliance, prévue début 2011, se fera au travers de l'élaboration et de l'encadrement de la mise en œuvre d'un **contrat multisectoriel**, définissant les chantiers prioritaires et les structures de contrôle de certification, en concertation avec tous les partenaires (autorités publiques, partenaires sociaux, acteurs du secteur ou opérateurs), en vue de stimuler concrètement l'offre et de structurer la demande en matière de construction durable.

En conclusion, ces mesures sont généralement le fruit d'un **partenariat étroit entre les pouvoirs publics et les représentants du secteur** de la construction, tant au niveau local que national, et visent à **diagnostiquer** et à **anticiper les besoins** du secteur afin de maximiser le potentiel d'emplois du verdissement de la filière.

²⁴ « Première Alliance Emploi-Environnement : économies d'énergie et construction durable. »
[<http://planmarshall2vert.wallonie.be/?q=node/94>]

²⁵ Voir [<http://lampspw.wallonie.be/planmarshall2vert/>]

²⁶ Marie-Caroline Collard et Jean-Marie Coen, « Alliances Emploi-Environnement et éco-construction : une chance à saisir pour l'économie sociale ! », analyse de la SAW-B, mai 2010. [http://www.saw-b.be/EP/2010/A1007_AEE_eco-construction.pdf]

3. Conclusion

La reconversion de nos économies vers le vert possède un atout indéniable en termes d'emplois, puisqu'elle implique une réorientation de notre modèle économique vers l'humain, au détriment de l'utilisation irrationnelle des ressources. Si la conversion de nos économies vers la croissance verte suppose certains coûts (prix des technologies, restructuration du tissu industriel), **les coûts de la non-conversion pourraient être encore bien plus importants.**

Outre les conséquences environnementales et climatiques de la non-conversion, la non-intégration de la composante verte dans les processus de production et d'exploitation du logement aurait des conséquences économiques et sociales tout aussi importantes. Par exemple, rater la transformation des métiers du logement reviendrait à manquer l'opportunité d'une relance verte d'un secteur en stagnation. De même, le statu quo dans la rénovation du parc immobilier, alors que les prix de l'énergie ne cessent de grimper, signifierait le débordement du phénomène de précarité énergétique à des catégories de la population épargnées jusqu'alors.

Ces exemples démontrent que l'évolution du logement vers un logement durable ne représente pas seulement une transition technologique, mais également économique et sociale. Il est donc probable que cette transition entraîne une modification de la structure de l'économie – des modes de production aux attentes des clients – se traduisant notamment par la disparition de certaines activités et emplois, mais aussi par la création de nouvelles formes d'activité et d'opportunités de croissance. Mais qu'il s'agisse de réaffectation ou de création d'emplois, l'évolution du logement vers le vert ne peut en aucun cas servir de prétexte à une détérioration des conditions de travail. C'est pourquoi il semble essentiel d'amorcer une transition verte anticipative, socialement juste et responsable, capable de stimuler les acteurs du logement à réorienter leurs activités vers des technologies plus vertes et à intégrer dans les différentes étapes de leurs processus de production des procédés ou matières premières ou secondaires respectueuses de l'environnement.²⁷

Cependant, si cette conversion a un prix, il est avant tout **politique** : les politiques industrielles et de l'emploi à tous les échelons (régional, national, européen) doivent tendre le plus complètement possible vers le vert.

²⁷ Conseil Central de l'Economie et le Conseil National du Travail, « Réussir la transition vers une économie à basse émission de carbone – second avis concernant la thématique des emplois verts », 16 mars 2010.

En effet, la reconversion économique qui s'annonce peut et doit être créatrice d'emplois, à condition bien sûr qu'un signal politique fort soit donné dans cette direction. Il s'agit d'une reconversion d'ampleur : certains pouvoirs publics semblent l'avoir compris, comme la Région wallonne qui a énoncé les axes et priorités d'un « Plan Marshall 2.Vert » dans sa déclaration de politique régionale pour la période 2009–2014. Encore faut-il que les intitulés des politiques annoncées ne soient pas les seuls à refléter la magnitude de l'entreprise : toute l'Europe a besoin de se lancer dans un plan de reconversion économique sans précédent. Les emplois verts doivent cesser d'être un slogan, et devenir l'instrument moderne de la renaissance économique, sociale et environnementale d'un continent durable.

Tirer parti de la « révolution verte » à venir pour orienter nos sociétés vers plus de solidarité et d'inclusion ne sera cependant possible qu'à une condition : que les « emplois verts » à créer soient à la fois décents et attractifs. En d'autres termes, **le véritable défi de la mutation verte du logement est de s'assurer qu'elle profite à tous.**

Pour aller plus loin

Alain Lipietz, « **Climat, emploi, même combat!** », Alternative Economique, 26.02.10.

Bruxelles Environnement, « **Région de Bruxelles-Capitale : métiers en transition dans le secteur de la construction durable. Manques et domaines de compétences à acquérir par métier** », juin 2010.

Marie-Caroline Collard et Jean-Marie Coen, « **Alliances Emploi-Environnement et éco-construction : une chance à saisir pour l'économie sociale !** », analyse de la SAW-B, mai 2010. [http://www.saw-b.be/EP/2010/A1007_AEE_eco-construction.pdf]

Conseil Central de l'Economie, Commission Consultative spéciale de la Construction, « **Rapport sur la Conjoncture dans le secteur de la Construction en 2009 et les perspectives pour 2010** », Bruxelles, juin 2010.

Conseil Central de l'Economie et le Conseil National du Travail, « **Réussir la transition vers une économie à basse émission de carbone - second avis concernant la thématique des emplois verts** », 16 mars 2010.

Conseil d'Orientation pour l'Emploi, « **Croissance verte et emploi** », 25 janvier 2010, p.7. [http://www.coe.gouv.fr/spip.php?page=working_theme_detail&id_rubrique=158]

Evelyne Huytebroeck, « **Alliance Emploi - Environnement - Axe Construction durable** », 14 octobre 2010. [http://www.evelyne.huytebroeck.be/IMG/pdf_2010-10-14_AEE_discours_FINAL.pdf]

« **Plan Bâtiment Grenelle - Comité de filière « Métiers du Bâtiment » : Rapport** » - 20 Décembre 2009, Présenté par Philippe Pelletier, Président du comité stratégique du Plan Bâtiment du Grenelle de l'Environnement.

Programme des Nations Unies pour l'environnement, « **Emplois verts : Pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone - Messages politiques et principales conclusions à l'intention des décideurs** » - septembre 2008.

« **Première Alliance Emploi-Environnement : économies d'énergie et construction durable.** » [<http://planmarshall2vert.wallonie.be/?q=node/94>]